

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	22/01/2026
Membres en exercice :	26
Présents :	22
Qui ont pris part à la délibération :	24

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Emilie CHABRIER, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSSEDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL pouvoir à Elodie RIVIERE, Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL pouvoir à Guillaume SOULIE.

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

03- Plan de financement actualisé Aménagement du terrain de quilles

Dans le cadre de l'opération d'investissement « Aménagement du terrain de quilles », Monsieur le Maire rappelle qu'un plan de financement a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal du 10 avril 2025 (Délibération n°2) afin de solliciter des subventions auprès de nos partenaires. Aujourd'hui, le plan de financement doit être actualisé afin de solliciter à nouveau l'Etat, le Département de l'Aveyron et Rodez agglomération.

Monsieur le Maire rappelle l'estimation des dépenses des travaux, ainsi que des frais d'études :

ESTIMATION DES DEPENSES	
TRAVAUX :	
Aménagement des terrains et des vestiaires, réfection de l'éclairage	269 652.79 €
Total H.T. travaux	269 652.79 €
ETUDES	
Maitrise d'œuvre	32 540.00 €
Contrôle technique, diagnostic	1 275.00 €
Total H.T. études	33 815.00 €

Total H.T.	303 467.79 €
TVA 20%	60 693.56 €
TOTAL T.T.C.	364 161.35 €

Le Maire propose d'adopter le nouveau plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
		% / H.T. opération totale	% / T.T.C. opération totale
ETAT (DSIL)	116 000.00 €	38.22%	31.85%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	79 000.00 €	30% (sans la partie éclairage du terrain)	21.69%
RODEZ AGGLOMERATION	29 000.00 €	9.56%	9.76%
SIEDA	11 321.00 €	30% de 37 737.31 € (éclairage du terrain)	25%
TOTAL SUBVENTIONS :	235 321.00 €	77.54%	64.62%
COMMUNE DRUELLE BALSAC (Fonds propres / Emprunt)	68 146.79 €	22.46%	
F.C.T.V.A.	57 072.00 €		16.404 %
TOTAL TTC	364 161.35 €		100.00 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement,
- Autorise M. le maire à signer tous les documents à intervenir suite à cette décision.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé



Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé



Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération
Publiée le
Transmise en Préfecture le

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>